Communiqué de presse de l'OFSP

Semaine européenne de la vaccination

A l'occasion de la Semaine européenne de la vaccination du 25 au 30 avril 2016, l'Office fédéral de la santé publique (OSFP) recommande à la population de faire contrôler son statut vaccinal afin de le mettre à jour si nécessaire.

Correspondance:
Dr Virginie Masserey Spicher, Cheffe de section
Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP, Division Maladies Transmissibles
Section Contrôle de l'infection et Programme de vaccination
Schwarzburgstrasse 157
CH-3003 Berne
virginie.masserey[at]bag.admin.ch

Les nourrissons courent un risque important de complications face à la rougeole, qui peut être fatale dans certains cas. La coqueluche présente également un danger et peut provoquer de graves difficultés respiratoires, voire le décès. Or, ce sont parfois les parents eux-mêmes qui transmettent ces maladies à leur enfant. Dans la moitié des cas des nourrissons hospitalisés à cause de la coqueluche, le père ou la mère était une des sources probables de l'infection.

Pour éviter une telle infection, il est donc crucial que les parents et la famille soient vaccinés, de même que les personnes qui forment l'entourage proche des enfants. Cette mesure est d'autant plus importante que les nourrissons, pendant les premiers mois de leur vie, ne peuvent pas recevoir de vaccin.

Les jeunes parents sont donc encouragés à faire contrôler leur statut vaccinal. Trop souvent, ils ne savent tout simplement pas s'ils sont protégés. En 2012, 16% des jeunes adultes (20–29 ans) ne savaient pas s'ils étaient vaccinés contre la rougeole et 41% pensaient être vaccinés, mais ne pouvaient dire avec combien de doses. Remédier à cette méconnaissance constitue le premier pas afin de se mettre à jour.

Pour la rougeole, il faut compléter les vaccinations manquantes jusqu'à un total de 2 doses chez toute personne née après 1963, sauf si on a déjà eu la maladie. Pour la coqueluche, une injection est nécessaire entre 25 et 29 ans ainsi que pour toute personne en contact étroit avec des nourrissons de moins de 6 mois. Cette dernière recommandation vaut aussi pour la femme enceinte, chez qui on préconise une injection dès le deuxième trimestre de la grossesse.

Pour rester à jour, le carnet de vaccination électronique représente un moyen simple, moderne et efficace. Le système envoie des notifications par email ou par sms lorsqu'un vaccin manque ou qu'un rappel est indiqué. On peut profiter de le faire créer et valider gratuitement pendant la Semaine de la vaccination. Pour y accéder, il suffit de se rendre sur le site www.mesvaccins.ch.

Vous pouvez informer les jeunes parents avec un nouveau flyer publié par l'OFSP. Il montre les risques posés par la rougeole et la coqueluche pour les nourrissons. Le site www.sevacciner.ch donne également de nombreux conseils sur la vaccination et la meilleure manière de se protéger.

Le matériel d'information est tout gratuit. Veuillez demander votre commande sur www.publicationsfederales.admin.ch, critère de recherche «coqueluche».